

Droit de rétractation – Réservations d'hébergement

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours prévu pour les contrats conclus à distance ne peut être exercé pour les prestations de services d'hébergement, autres que l'hébergement résidentiel, lorsqu'elles sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

En conséquence, toute réservation d'une chambre d'hôtel effectuée pour une date ou une période déterminée ne bénéficie pas du droit légal de rétractation de 14 jours.

Les conditions d'annulation et de remboursement applicables à la réservation sont celles indiquées au client au moment de la réservation et figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Conditions d'annulation de l'établissement :

- Annulation sans frais jusqu'à 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Passé ce délai, les sommes dues ou versées sont soumises aux conditions tarifaires prévues lors de la réservation.
- Le paiement intégral du séjour est exigible 30 jours avant la date d'arrivée, selon les conditions convenues lors de la réservation.

Toute réservation implique l'acceptation préalable des présentes conditions par le client.